EMISSIONS ET COTATIONS

VALEURS FRANÇAISES

ACTIONS ET PARTS

GENEPIERRE

Société civile de placement immobilier à capital variable
autorisée à offrir au public des titres financiers
Siège social : 91/93, boulevard Pasteur, 75015 Paris
313 849 978 R.C.S Paris

Capital social: 225 362 880 € (BALO n° 117 du 29/09/2014).

Date d'expiration de la société : 13/09/2077.

Objet social : acquisition et gestion d'un patrimoine immobilier locatif.

Responsabilité : la responsabilité de chaque associé à l'égard des tiers est engagée en fonction de sa part dans le capital et est limitée à la fraction dudit capital qu'il possède.

Société de Gestion : AMUNDI IMMOBILIER, société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP-07000033, en date du 26 juin 2007 immatriculée au RCS Paris sous le numéro 315 429 837 au capital de 15 666 374 euros, dont le siège est sis 91/93, boulevard Pasteur, Paris (75015).

Capital social variable

Le public est informé que, conformément aux dispositions de l'article 8 des statuts adoptés par l'assemblée générale extraordinaire des associés de la SCPI GENEPIERRE en date du 21 juillet 2014, le capital social de la SCPI GENEPIERRE est variable.

Offre au public

Date d'ouverture de la souscription : 6 octobre 2014.

Pour tout nouveau souscripteur, minimum de souscription : 10 parts.

Prix total de souscription. 266,50 €, comprenant :
- Nominal : 153 € ; et
- Prime d'émission : 113,50 €.

Commission de souscription de 8,40 % TTC soit 22,39 € TTC prélevées sur le produit de chaque souscription (prime d'émission incluse).

La commission de souscription se décompose de la manière suivante et est destinée :

- à hauteur de 6 %TTI à couvrir les frais de collecte (commission exonérée de TVA en application de l'article 261-C-1°-e du Code général des impôts), et

- à hauteur de 2 % HT soumis à TVA (à titre indicatif 2,40 % TTC) à couvrir les frais de recherche d'investissements, des capitaux, de préparation et de réalisation des augmentations de capital.

Droit de jouissance des parts : les parts souscrites donneront droit à distribution à compter du 1er jour du quatrième mois suivant le mois au cours duquel intervient la date de souscription.

Le document d'information prévu par la loi a reçu le 19 septembre 2014 le visa SCPI n° 14-29 de l'Autorité des Marchés Financiers.

Ce document est à la disposition des personnes intéressées auprès de l'ensemble des guichets des établissements distributeurs ainsi qu'auprès de la Société de Gestion.

La Société de Gestion
AMUNDI IMMOBILIER

1404703